

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 juillet 2022

Compte-rendu affiché le 12 juillet 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
juillet 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Françoise BÉRARD, Patrick
FAURE, Céline MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, David HORNUS, Yves GAVault,
Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne
TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Ikrame TOURI à Aïcha BEZZAYER, David HORNUS à
Céline MAROLLEAU, Yves GAVault à Etienne FILLOT,
Laurent DURIEUX à Sonia MONFORT, Camille EL-BATAL
à Jacky BÉJEAN, Eric VALOIS à Laure LAURENT,
Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno
DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à
Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION DE LA
PROGRAMMATION ANNUELLE DES
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2022-
2023

Délibération : 07.2022.104

Transmis en préfecture le : 11/07/2022

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

La volonté municipale est de conforter et de développer le parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes saint-genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations pendant et hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire :

Les différents acteurs de la ville (B612, La Mouche théâtre et cinéma, les intervenants en musique, multimédia, développement durable, sport, communication...) proposent un projet commun à destination des écoles saint-genoises, les « parcours éducatifs croisés ». Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres, des événements et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants par la diversité des projets et partenariats ;
- par un partenariat en tenant compte de nos singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs du développement durable, éducateurs sportifs.

Pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023, il est envisagé de créer un « **parcours citoyen** » afin de donner les ressources nécessaires aux enseignants pour répondre au mieux au socle commun de connaissances et de compétences fixé par l'éducation nationale. En s'appuyant sur les ressources du territoire, l'objectif est de permettre aux écoles de bénéficier par exemple de l'organisation du permis piéton pour les enfants de maternelle ou bien encore du permis vélo pour les plus grands, d'une initiation aux premiers secours...

Pendant le temps périscolaire :

Des activités culturelles, sportives, citoyennes, etc., sont proposées dans les écoles publiques aux élèves des écoles élémentaires de 16h30 à 17h30 à des tarifs très réduits fixés en fonction du quotient familial.

Une moyenne de 430 enfants par trimestre bénéficient de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 13 associations pour cette année.

Il est proposé la continuité et le renforcement de ces activités périscolaires avec :

- une pérennisation du nombre d'activités dans chacune des 3 écoles, la volonté de faire découvrir de nouvelles activités et de faire intervenir chaque association dans les 3 écoles dans la mesure du possible ;
- le développement des activités manuelles, culturelles, citoyennes par rapport aux activités sportives jusqu'à présent plus nombreuses ;
- la mise en place d'activités à destination des filles pour les inciter à participer à des activités dites « masculines » (rugby, football) ;
- la volonté de valoriser les animateurs ville en leur offrant la possibilité de mettre en place des activités spécifiques en fonction de leurs préférences et talents : création de danse, manu'art, petit cuistot...

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 83 995€ dont 2 586€ maximum de prestation de service ordinaire (PSO) à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs, la ville centralisant les inscriptions aux activités périscolaires, la prestation de service ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs lui est versée directement par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La ville reverse alors la partie correspondante au prestataire assurant les activités (CLESG). Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

Association	TAP	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre
Clesg	Je m'amuse	3 724 €	3 304 €	2 744 €

Clesg	PSO			2 586 €
Clesg	Création jeux de société - Ecolo'couture	1 150 €	980 €	
Clesg	Pyrogravure - Fais le toi même - La récup ça occupe	1 120 €	980 €	812 €
TTSGL	Tennis de table	520 €	480 €	400 €
Sgoff	Tchoukball - Peteca - Floorball	8 480 €	7 520 €	6 240 €
OSGL foot	Football	1 560 €	1 400 €	1 160 €
Esol	Escrime	1 080 €	960 €	840 €
CMA	Chanson	1 170 €	1 035 €	810 €
La rouquine	Danse - Chant et rythme - Exposition Racontez-moi des histoires- Art plastique	6 376 €	2 846 €	3 657 €
Patadôme	Théâtre impro	2 809 €	2 491 €	2 067 €
Bale	Basketball - Kinball	2 120 €	1 880 €	1 560 €
BCO	Badminton	1 040 €	920 €	720 €
CISGO	Volleyball	1 080 €	960 €	840 €
OSGL Rugby	Rugby	560 €	480 €	400 €
Tennis Club	Tennis	1 080 €	920 €	720 €
	TOTAL	33 869 €	27 156 €	22 970 €
	TOTAL Année	83 995 €		

Vu la délibération n° 06.2014.053 du 3 juin 2014 approuvant la mise en œuvre des activités sur le temps périscolaire, la signature des conventions afférentes et le versement des subventions aux associations porteuses de projets ;

Vu l'avis de la commission 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion Sociale, Égalité » du 27 juin 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessus et leur versement ;
- **APPROUVER** le versement de la Prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la ville correspondant aux activités d'accueil de loisirs ;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents afférents, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.